



LAURENTIDES

POUR

UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 5 septembre 2018 se tenait la 32e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Lors de cette journée, votre syndicat a répondu à l'employeur sur le dépôt global que nous avons reçu le 30 août dernier.

Nous sommes à 1 mois de la date limite fixée par le législateur pour conclure une entente. Les enjeux restants sont majeurs. Pensons notamment à la notion de poste, l'employeur est toujours en demande afin que nous abandonnions une disposition sur les postes fusionnés. En effet, il nous demande de revenir sur une

clause de la convention collective qui existe depuis plusieurs décennies et qui ne pose aucun problème. En acceptant une telle demande, l'employeur pourrait fusionner plusieurs titres d'emploi ainsi que leurs services, ce faisant il augmentera la mobilité du personnel et diluera l'expertise chez celui-ci.



En ce qui a trait à la notion de service et la notion de déplacement, l'employeur revendique une plus grande mobilité de son personnel, et ce sans tenir compte de votre lieu de travail. Cette proposition a de l'impact autant pour les travailleuses et travailleurs à temps complet que ceux en à

temps partiel. Sans négliger les titulaires de poste, la proposition patronale imposerait aux personnes à temps partiel une très grande mobilité, les obligeant à perdre du temps, de façon considérable, en temps de transport, et ce sans que vous soyez rémunéré.

L'article 7 aborde les mutations volontaires, c'est-à-dire les ouvertures de poste. Encore là, l'employeur

aimerait voir abolir une disposition qui existe depuis plusieurs décennies. Il veut mettre fin au registre de postes, mécanisme qui permet aux gens en maladie de s'inscrire et qui leur permet de postuler, même s'ils sont absents. Toujours pour nos collègues en maladie, l'employeur exige qu'ils soient de retour rapidement, sans quoi ils ne pourront obtenir le poste sur lequel ils ont postulé.

Des avancées importantes ont eu lieu lors des dernières semaines, notamment sur la règle de supplantation, la semaine de travail ainsi que sur les modalités entourant la gestion de la liste de rappel.

Nous poursuivons la négociation le 12 septembre prochain.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN